

Séance du 09 février 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-et-un, le neuf février à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Christian BRISSEZ, Mme Catherine AUZERAI-MUTA, M. Régis DELAMARE, M. Frédéric BARON, M. Marc DALIGAUX, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Patrick BOURGEOIS, M. Christophe MENAGER, Mme Blandine BINET, Mme Betty SOMON, Mme Cassandra MENGUY-BAUER et M. Éric DEZELLUS.

Était absente excusée : Mme Isabelle BRÉHIER.

Était absente : Mme Caroline PERREU.

L'ordre du jour est le suivant :

Présentation de la médiathèque par Madame Laurence MARTIN.

- ❖ Commerce non-sédentaire : fixation d'un droit de place.
- ❖ Autorisation pour réalisation du projet cantine et demande de subventions (annule et remplace délibération 2021/08)
- ❖ Convention de partenariat pour la réalisation de l'inventaire croisé sur un secteur de l'aire d'étude patrimoniale « plateau du Roumois »
- ❖ Questions diverses

Monsieur le Maire interroge les élus sur le précédent compte-rendu, aucune suggestion n'étant apportée, ce dernier est approuvé.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Cassandra MENGUY-BAUER a été désignée secrétaire de séance.

COMMERCE NON-SÉDENTAIRE : FIXATION D'UN DROIT DE PLACE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de demandes de stationnement de commerces non sédentaires pour des jours "hors marchés".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer un droit de place forfaitaire de 10 € par jour pour les commerçants non-sédentaires pour des jours « hors-marchés » à compter du 1^{er} mars 2021.

AUTORISATION POUR RÉALISATION DU PROJET CANTINE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION N°2021/8

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de restaurant scolaire. Il rappelle le partenariat actuel avec la Maison Familiale Rurale (M.F.R.), les élèves de l'école communale pouvant ainsi y déjeuner. Il précise qu'en raison de la situation sanitaire les élèves ont été divisés en deux groupes, l'autre partie déjeune de ce fait à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique que ce projet de restaurant scolaire apporterait plus de confort et de sécurité aux élèves. En effet, la cantine serait à côté de l'établissement scolaire (parcelle AB 585) et disposerait de places suffisantes (capacité maximale M.F.R. atteinte à ce jour). Il précise que le projet respectera les normes environnementales en vigueur notamment via l'utilisation des énergies durables.

Monsieur le Maire annonce que le restaurant serait composé de :

- ❖ une salle de restaurant primaire
- ❖ Une salle de restaurant maternelle
- ❖ Une salle de restaurant professeurs
- ❖ Un office
- ❖ Une laverie
- ❖ Un self
- ❖ Une entrée avec des sanitaires
- ❖ Un local extérieur de stockage

A ce jour le projet est estimé à 1 516 239,60 euros T.T.C..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ **Accepte le projet de restaurant scolaire estimé à ce jour à 1 516 239,60 euros T.T.C..**
- ❖ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.**
- ❖ **Autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre pour ce projet.**
- ❖ **Autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres nécessaires au projet.**

Les crédits seront au budget primitif 2021.

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE L'INVENTAIRE
CROISE SUR UN SECTEUR DE L'AIRE D'ETUDE PATRIMONIALE « PLATEAU DU
ROUMOIS »**

Monsieur le Maire fait part d'un projet de convention avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (P.N.R.B.S.N.). Cette convention aurait pour objet de prendre en considération le patrimoine bâti non-protégé, les éléments paysagers et végétaux associés, et la mémoire orale. Ce partenariat de 1 an permettrait de sensibiliser les élus et les habitants dans des actions visant à préserver ce patrimoine. Enfin cette convention servira de base pour le futur PLUi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la réalisation de l'inventaire croisé sur un secteur de l'aire d'étude patrimoniale « plateau du Roumois »**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Yann LOLLIER commence le tour de table :

- ❖ Il informe que la commission communication va mettre en place une campagne de promotion pour les marchés de ROUTOT. Il présente alors une affiche et un flyer qui pourront être distribués dans les lieux touristiques (offices du tourisme, gîtes, lieu de villégiatures, campings). Ces documents permettront d'être distribués auprès de nos producteurs présents au marché et d'avoir un document lorsque l'on démarche les marchands et producteurs pour venir sur les marchés de Routot. Cette communication est estimée à 156,00 € T.T.C..
- ❖ Il présente également 3 affiches imaginées par Laurine DUVAL pour la publicité du marché fleuri.
- ❖ Il indique que l'entreprise KRÉA 3 a mis à jour le site internet communal (gratuitement) au sujet des « cookies » (collecte des données personnelles).
- ❖ Concernant le fleurissement de la commune, une réunion a eu lieu afin de réfléchir au réaménagement des parterres de fleurs du Bourg.
- ❖ Finalement, il fait un compte-rendu de la C.C.P.A.V.R. de la commission eau et assainissement.

Madame Florence DE MENECH fait le compte-rendu du conseil d'école, il en ressort 4 points :

- Il n'y aura pas de fermeture de classe pour la rentrée 2021/2022.
- Les inscriptions à l'école auront lieu le 15 mars prochain.
- La demande de la Mairie concernant le maintien des horaires décalés à l'école n'a pas reçue un avis favorable du conseil d'élève.
- Enfin, vu la situation actuelle, toutes les sorties sont annulées. Les sorties scolaires de fin d'année sont quant à elles en attente d'un avis favorable.

Madame DE MENECH indique également que Laurine DUVAL, recrutée à l'emploi civique, a commencé sa mission pour aider à la mise en place du marché fleuri et à l'animation de la cantine.

Enfin, lors de la dernière réunion du C.C.A.S., une intervenante de la Présence Verte est venue présenter le dispositif. La commune participe à hauteur de 8,00 € par mois par bénéficiaire.

Monsieur Frédéric BARON s'interroge quant à la suite donnée des adresses électroniques des élus. Monsieur Yann LOLLIER lui répond que la commission communication présentera une proposition au prochain conseil municipal.

Monsieur Patrick BOURGEOIS fait le compte rendu des commissions « économie » et « tourisme » de la C.C.P.A.V.R.. Il a alors expliqué aux élus présents le plan d'économie du tourisme présenté par la communauté de communes.

Madame Betty SOMON demande ce qu'il advient de l'état de la voirie de l'impasse de la Souche. Monsieur Gilles GRÉAUME répond que la C.C.P.A.V.R. commence une campagne de rebouchage des trous sur la commune.

Madame Corinne DUMONT-OUINE relaye la demande de l'installation d'une poubelle au skate-park. Suite à l'interrogation d'une administrée, elle demande pourquoi l'éclairage public n'est pas éteint la nuit. Monsieur le Maire lui répond que la décision avait été prise par le précédent conseil pour des raisons de sécurité.

Monsieur Gilles GRÉAUME aborde plusieurs points :

- Il présente la circulation imaginée à l'occasion du marché fleuri du 13 mars prochain.
- Il indique que le devis pour la réfection de la façade de l'immeuble sis 3, rue du Docteur Collignon devrait arriver prochainement.
- Concernant la rue des Drouets, des travaux de réseaux se termineront courant avril.
- Pour conclure, il annonce que le conseil d'administration du collège remercie la commune pour le sapin offert au moment de Noël ainsi que de la mise en place du local à carton.

Monsieur le Maire clôture le tour de table.

- ❖ Il fait une synthèse de la commission des Maires ayant eu lieu le 25 janvier dernier.
- ❖ Il présente le parc locatif du Logement Familial de l'Eure, et explique en quoi une certaine tension entre l'offre et la demande existe sur ROUTOT, notamment sur les logements type T2 et T4.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 09 mars 2021.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Marc DALIGAUX

Corinne DUMONT-
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Christophe MÉNAGER

Blandine BINET

Betty SOMON

Cassandra MENGUY-
BAUER

Éric DEZELLUS